



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs

Single Market Enforcement

Notification of Regulatory Barriers

Numéro de notification : 2024/0690/FI (Finland)

**Projet de règlement sur les radiofréquences 4 AF/2025M de l'Agence finlandaise des transports et des communications et plan sur les radiofréquences associé (tableau d'attribution des fréquences) pour les radiofréquences comprises entre 100 Hz et 400 GHz, qui inclut également des spécifications d'interface radio.**

Date de réception : 17/12/2024

Fin de la période de statu quo : 18/03/2025 (closed)

**Message**

Message 001

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 3368

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0690/FI

Notification d'un projet de texte d'un État membre

Notification – Notificación – Notifizierung – Нотификация – Oznámení – Notifikation – Γνωστοποίηση – Notificación – Teavitamine – Ilmoitus – Obavijest – Bejelentés – Notifica – Pranešimas – Paziņojums – Notifika – Kennisgeving – Zawiadomienie – Notificação – Notificare – Oznámenie – Obvestilo – Anmälan – Fógra a thabhairt

Does not open the delays - N'ouvre pas de délai - Kein Fristbeginn - Не се предвижда период на прекъсване - Ne zahajuje prodlení - Fristerne indledes ikke - Καμμία έναρξη προθεσμίας - No abre el plazo - Viivituste perioodi ei avata - Määräaika ei ala tästä - Ne otvara razdoblje kašnjenja - Nem nyitja meg a késéset - Non fa decorrere la mora - Atidējimai nepradedami - Atlikšanas laikposms nesākas - Ma jiftaħx il-perijodi ta' dewmien - Geen termijnbegin - Nie otwiera opóźnień - Não inicia o prazo - Nu deschide perioadele de stagnare - Nezačína oneskorenia - Ne uvaja zamud - Inleder ingen frist - Ní osclaíonn sé na moilleanna

MSG: 20243368.FR

1. MSG 001 IND 2024 0690 FI FR 17-12-2024 FI NOTIF

2. Finland

3A. Työ- ja elinkeinoministeriö

Työllisyys ja toimivat markkinat -osasto

PL 32

FI-00023 VALTIONEUVOSTO

Puhelin +358 (0)29 470 6994, maaraykset.tekniset.tem@gov.fi

3B. Liikenne- ja viestintävirasto Traficom

Taajuudet

PL 320, 00059 Helsinki



## EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

Puhelin +358 295 390460

mikko.saari@traficom.fi

#### 4. 2024/0690/FI - V10T - Interface radioélectrique

5. Projet de règlement sur les radiofréquences 4 AF/2025M de l'Agence finlandaise des transports et des communications et plan sur les radiofréquences associé (tableau d'attribution des fréquences) pour les radiofréquences comprises entre 100 Hz et 400 GHz, qui inclut également des spécifications d'interface radio.

6. Fréquences des groupes d'équipements tels que les émetteurs radio aéronautiques et maritimes, les réseaux mobiles, les équipements de télécommande, les équipements radioamateurs, les liaisons radio, les stations terrestres de communication par satellite, les équipements de réseau fermé (équipements PMR et UWB et émetteurs radio et TV)

7.

8. Le projet de règlement sur les radiofréquences 4 AF/2025M et plan sur les radiofréquences associé contiennent principalement des spécifications relatives à la planification et au contrôle de l'utilisation efficace des radiofréquences qui n'ont pas été inclus dans les exigences d'examen de type préalablement notifiées et qui ont été largement remplacées par des normes harmonisées. Cela inclut donc également des spécifications d'interface radio.

Le règlement 4 AF/2025M et le plan sur les radiofréquences, qui seront confirmés en temps utile, seront publiés sur le site Internet de l'Agence finlandaise des transports et des communications Traficom. Le plan sur les radiofréquences est maintenu dans une base de données mise à jour environ une fois par an.

Le plan de fréquence comprend une liste des modifications apportées à la version qui a été notifiée pour la dernière fois. En plus du tableau d'attribution des fréquences, le document de notification

comprend des annexes expliquant les termes utilisés dans le tableau, des interfaces radio UWB difficiles à intégrer dans le format du tableau, des dispositifs inductifs et des références aux normes (les références aux normes ne sont fournies qu'à titre informatif).

9. Le projet de règlement sur les radiofréquences 4 AF/2025M et le plan sur les radiofréquences ont pour objet d'assurer l'utilisation efficace du spectre des radiofréquences. Le plan sur les radiofréquences est publié afin de fournir des informations aux fabricants d'équipements et aux utilisateurs sur l'utilisation des radiofréquences et sur la protection contre les interférences assurée aux réseaux radio par le biais de la planification des fréquences. Les fabricants ont besoin de ces données non seulement pour concevoir des équipements mais également pour fournir aux utilisateurs les informations relatives aux instructions d'utilisation, conformément à l'article 10 de la directive 2014/53/UE sur les équipements radioélectriques.

#### 10. Références aux textes de base:

11. Non

12.

13. Non

14. Non



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

15. Non

16.

Aspect OTC: Non

Aspects SPS: Non

\*\*\*\*\*

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: [grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu](mailto:grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu)